

Accueil | Genève | Genève: le Festival Agapé défie l'État et la Ville en justice

Abo **Développement suit** Justice genevoise

Le Festival Agapé défie l'État et la Ville de Genève en justice

Les organisateurs de la manifestation d'art sacré exigent des autorités des centaines de milliers de francs.



Fedele Mendicino

Publié aujourd'hui à 10h03



Le festival aurait dû se dérouler notamment à la salle Frank-Martin.

LAURENT GUIRAUD/TAMEDIA

Abonnez-vous dès maintenant et profitez de la fonction de lecture audio.

[S'abonner](#)[Se connecter](#)[BotTalk](#)

En bref:

- Le Festival Agapé exige des dédommagements après l'annulation de l'événement genevois.
- Les autorités ont bloqué la manifestation en raison de controverses liées aux participants.
- Les avocats dénoncent une décision arbitraire prise sans consultation préalable.

Le Festival Agapé se retourne contre l'État et la Ville de Genève et exige des autorités des centaines de milliers de francs, a appris la «Tribune de Genève». Cette requête se traduit sous la forme de deux recours administratifs, de plusieurs plaintes pénales déposées le mois dernier et d'un billet d'humeur sur son site. Elle fait suite à l'annulation de la manifestation qui devait se tenir à la salle Frank-Martin du 28 mai au 1er juin.

La résiliation de ce contrat de location par le Département du territoire (DT) avait été révélée par «Le Temps» le mois dernier.

«Propos à connotation sexuelle»

Selon le quotidien, figurait parmi les artistes programmés l'auteur d'une œuvre faisant l'éloge de la pédophilie et un musicien condamné en France, en première instance malgré ses dénégations, pour avoir tenu des «propos à connotation sexuelle imposés de manière répétée dans le cadre d'une position d'autorité».

De plus, un ex-prêtre destitué de l'état clérical par le pape François en 2022 «pour de graves motifs» se serait investi dans l'organisation du festival. Sa présence avait déjà incité l'Église catholique à

fermer ses lieux de culte à la manifestation en 2023. Cette année, son implication dans l'événement, présidé par sa sœur, ne semble pas démontrée de manière évidente.

Pourquoi les autorités cantonales ont-elles décidé de tirer la prise? «Considérant que les faits allégués semblent solides et admis par nos institutions religieuses, explique le Conseil d'État au «Temps», il est aujourd'hui impossible pour l'État de permettre, en toute connaissance de cause, la tenue de ce festival dans des bâtiments publics alors même qu'il en a été exclu des murs des églises catholiques romaines et protestantes de Genève et ce, pour de graves motifs.»

Accusations d'abus sexuels

Évoquant des accusations d'abus sexuels contre l'un de ses prieurs, la communauté des Frères de Saint-Jean  avait annoncé en janvier 2023 l'exclusion «sans appel possible» de cet homme qui avait officié à Genève entre 1988 et 2008. En 2008, après des plaintes pour attouchements sur deux jeunes femmes au début des années 90, l'évêque de Lausanne, Genève et Fribourg avait relevé le frère de son ministère et fait un signalement à la justice genevoise.

La procédure pénale a abouti quelques mois plus tard à une ordonnance de classement pour prescription des faits. Le Ministère public avait néanmoins écrit que le mis en cause avait commis des actes d'abus de détresse sur au moins deux personnes. «De manière éhontée», précisait même le Parquet.

Le religieux, choqué par cette formulation, a fait condamner la Suisse en 2014 à Strasbourg pour violation de la présomption d'innocence. En effet, la justice cantonale, puis fédérale, avait confirmé ce classement «sans désapprouver le contenu de l'ordonnance». Et la Cour européenne des droits de l'homme de relever à l'époque: «Si la qualification des faits allégués était nécessaire, rien n'obligeait le procureur général à en établir la réalité.»

Renvoyé depuis 2013 dans le diocèse de Saltillo au Mexique, le prier déchu n'était plus autorisé à porter l'habit des Frères de Saint-Jean, à écouter les confessions et à faire de l'accompagnement spirituel.

«Hautement diffamatoire»



FESTIVAL AGAPE

FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE ET D'ART SACRÉ

[ACCUEIL](#) [PROGRAMME](#) [INFOS PRATIQUES](#) [PRESSE](#) [SPONSORS & PARTENAIRES](#) [QUI SOMMES NOUS](#)



Nous sommes au grand regret de devoir vous annoncer l'annulation de la totalité de la 17^e édition du Festival Agapé.

Depuis plusieurs jours, nous sommes, en effet, victimes de propos gravement calomnieux, d'intimidation, de harcèlement, ce qui fait de nous la cible d'amalgames qui ont pour seul but de détruire le Festival Agapé et la réputation de tous ses membres. Face à cette ignominie, nos avocats préparent une défense appropriée.

Cette tragédie touche en premier lieu musiciens et comédiens. Vous pouvez deviner combien nous en sommes scandalisés et dépités.

Au-delà de ce grand malheur d'aujourd'hui, nous restons dans l'espérance que le Festival pourra continuer de vivre et de grandir.

Vous obtiendrez votre remboursement dans les prochains jours.

Le Comité

ANNULATION DE LA 17ÈME ÉDITION DU FESTIVAL AGAPE DU 28 MAI AU 1ER JUIN 2025

Le site du festival a publié ce billet sur son site.

DR

Son avocat, M^e Thomas Barth, estime aujourd'hui que toute cette affaire est «hautement diffamatoire» et porte gravement atteinte à la réputation et à l'honneur de son client «qui a été définitivement innocenté par la CEDH».

Par ailleurs. M^e Barth tient à souligner que l'article de presse donne la parole à une femme affirmant avoir été victime en 2008 du reli-

gieux alors que l'affaire a été définitivement classée: «Les faits pour lesquels mon mandant a été destitué sont liés à un «délit canonique de sollicitation en confession», totalement contesté, n'ayant aucun rapport avec ce dossier, ni bien entendu avec des faits d'ordre sexuel. S'agissant de ces derniers, mon client a été blanchi une fois pour toutes par la justice suisse et européenne, et laisser planer le doute aujourd'hui est d'une gravité monstrueuse.»

Par ailleurs, l'avocat défend également la directrice artistique du festival qui a aussi déposé une plainte pénale, s'estimant éclaboussée par le retentissement médiatique de cette polémique. «Elle aussi est gravement diffamée, nous ne laisserons absolument rien passer», conclut-il.

Défenseur du festival, M^e Romain Jordan a recouru contre la décision «arbitraire» du Conseil d'État et de la Ville «qui s'appuient notamment sur le fait que les Églises catholique et protestante auraient refusé de mettre à disposition leurs locaux pour mettre fin à toute ambiguïté. Il est inconcevable que l'exploitant d'une salle refuse soudainement d'honorer son engagement de mise à disposition [...], la veille d'un festival. On voudrait le tuer qu'on n'aurait pas agi autrement.»

L'avocat déplore que ce choix des autorités se soit fait «sans aucune communication préalable à l'Association Agapé, cette dernière n'a pas pu s'expliquer sur quoi que ce soit, ni consulter le dossier.»

«Ta tête ne me revient pas»

Quant aux «graves motifs» invoqués dans les courriers de la Ville et du Canton, «ils ne sont pas explicités dans leur décision, ajoute M^e Jordan. Rien ne justifiait d'annuler le festival et de causer ainsi un préjudice aux membres de l'association et aux bénévoles, mécènes, artistes et au public.»

Selon les recours, déposés le 26 juin devant la Chambre administrative, «aucune des conditions de restriction de la liberté de

réunion n'est donnée. Cette décision ne repose sur aucune base légale, ne répond à aucun intérêt public, et n'est par conséquent pas non plus proportionnée. Cet acte pourrait servir à illustrer et définir ce qui peut être de nos jours un acte étatique arbitraire. Ta tête ne me revient pas, donc je t'exclus, et sans te demander ton avis.»

NEWSLETTER

«Dernières nouvelles»

Vous voulez rester au top de l'info? «Tribune de Genève» vous propose deux rendez-vous par jour, directement dans votre boîte e-mail. Pour ne rien rater de ce qui se passe dans votre canton, en Suisse ou dans le monde.

Autres newsletters

Se connecter

Fedele Mendicino est journaliste à la rubrique genevoise depuis 2002. Il couvre en particulier les faits divers et l'actualité judiciaire. [Plus d'infos](#)
[@MendicinoF](#)

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

4 commentaires